

Kaitlin Gallant
Université d'Ottawa

Un modèle pour l'avenir? L'impact des délibérations hybrides
sur la Chambre des communes

Juin 2023

Introduction

Lorsque la pandémie de COVID-19 s'est déclarée au Canada au début du mois de mars 2020, la Chambre des communes a suspendu les séances du mois suivant. Au cours de cette période, la Chambre a dirigé des séances hybrides afin que les députés puissent continuer à travailler depuis leur domicile. La Chambre des communes a alors décidé par consentement unanime, en septembre 2020, d'adopter formellement un Parlement hybride à la fois pour la Chambre et pour les comités durant toute la pandémie de COVID-19. Cette motion a été adoptée de nouveau après que le Parlement ait repris les séances en 2021, et a été prolongée de juin 2022 à juin 2023. Actuellement, les députés continuent d'avoir le choix d'assister aux séances de la Chambre à distance, en utilisant Zoom, ou en personne à Ottawa. Les parlementaires, les experts en matière de procédure et les universitaires restent très divisés sur l'avenir des délibérations hybrides. Cette recherche vise donc à répondre à la question suivante : quel est l'impact des séances hybrides sur le travail parlementaire de la Chambre des communes du Canada? On a fait valoir que, bien que les délibérations hybrides empêchent les députés de représenter leurs électeurs, empêchent l'établissement de relations et nuisent aux interprètes parlementaires, elles ont néanmoins un impact extrêmement positif, car elles rendent le Parlement plus moderne, efficace, représentatif et inclusif. Ce travail sera structuré de la manière suivante : tout d'abord, le contexte des séances hybride sera présenté. Ensuite, la littérature académique sera examinée afin de comprendre les cadres théoriques qui sous-tendent les arguments pour et contre les délibérations hybrides. Finalement, une analyse sera présentée, qui montrera en fin de compte que si les séances hybrides entravent certains des avantages des séances en personne, elles ont un impact positif sur le Parlement et sur la démocratie.

Contextualisation

La création d'un Parlement hybride

Depuis la Confédération, les membres du Parlement ont toujours été tenus de se trouver physiquement à Ottawa s'ils souhaitaient participer aux travaux législatifs de la Chambre des communes. Pourtant tout cela a changé en 2020 avec la pandémie de COVID-19. Le 13 mars 2020, en réponse à la COVID-19, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une motion qui suspendait les séances prévues jusqu'au 20 avril 2020 (Rota, s. d.). Lorsqu'elle a compris que la pandémie serait de longue durée, la Chambre des communes a ajouté le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC) à la liste des comités se réunissant virtuellement. Le comité PROC a été chargé d'étudier les différentes manières d'assurer que les députés soient en mesure de remplir leurs fonctions parlementaires tant que la Chambre reste ajournée (Rota, s. d.). La Chambre avait besoin d'un modèle qui permettrait à tous les députés de participer, afin de respecter les droits, les immunités et les privilèges des membres de la Chambre, ainsi que l'obligation de fournir l'interprétation simultanée dans les deux langues officielles. De plus, les changements apportés aux règles et pratiques de la Chambre (les *Règlements*) devaient assurer la validité juridique des délibérations (Rota, s. d.). Après de nombreuses consultations externes, la Chambre a décidé à l'unanimité de créer un comité spécial qui examinerait la réponse à la COVID-19 au Canada. Le Comité spécial sur la pandémie de COVID-19 (COVI) était composé de tous les membres du Parlement et présidé par le Président de la Chambre des communes, et les rencontres ont été virtuelles sur Zoom (Rota, s. d.). C'était un énorme défi technologique et logistique de déterminer quelle plateforme utiliser pour s'assurer d'avoir l'interprétation simultanée et de veiller à ce que tous les

députés disposent de l'équipement et de la capacité Internet nécessaires pour participer aux réunions du comité COVI. Puisque les députés résident partout au pays, vérifier qu'ils avaient tous un accès uniforme et fiable à Internet, surtout pour ceux des collectivités éloignées, a représenté un défi majeur à relever.

Après avoir remporté un vif succès avec son comité COVI, le comité PROC a recommandé que la Chambre des communes passe à des délibérations hybrides supplémentaires pendant la pandémie pour toutes les affaires courantes de la Chambre (Rota, s. d.). Après une période d'adaptation pour les députés et le personnel, la plupart des problèmes techniques majeurs ont été résolus. La Chambre des communes a décidé à l'unanimité, en septembre 2020, d'adopter formellement les délibérations hybrides pour la Chambre et les comités. En utilisant Zoom, les députés ont le choix d'assister virtuellement aux séances de la Chambre ou d'y assister en personne (Rota, s. d.). La motion relative aux séances hybrides a été adoptée de nouveau après que le Parlement ait repris les séances à la suite des élections fédérales de 2021, elle a été prorogée en janvier 2021, puis à nouveau en juin 2022 à l'expiration initiale de la motion. Ces mesures étaient en place jusqu'en juin 2023, date à laquelle une motion du gouvernement a été adoptée pour rendre les délibérations hybrides permanentes.

L'état actuel des délibérations hybrides

À l'heure actuelle, les travaux de la Chambre et des comités se déroulent encore sous une forme hybride, avec Zoom. La majorité des députés sont présents dans la Chambre pour les délibérations et les votes, tandis qu'une minorité de députés continuent d'utiliser Zoom pour participer aux débats. Les ministres du Cabinet suivent une rotation pour assister aux délibérations en personne selon un calendrier bihebdomadaire. Cette situation actuelle des

délibérations hybrides a été déterminée en juin 2022 par une motion du gouvernement qui a prolongé les délibérations hybrides jusqu'en juin 2023. En janvier 2023, le comité PROC a déposé son rapport sur la question après avoir conclu son étude en recommandant que les systèmes hybrides restent en place au moins jusqu'à la première année de la 45^e législature. Il a également recommandé plusieurs stratégies visant à protéger le bien-être des interprètes et de leur profession en général, et a aussi recommandé que les membres du Cabinet doivent être physiquement présents pour répondre aux questions afin d'assumer leurs responsabilités.

Actuellement, les principaux partis politiques fédéraux sont toujours divisés sur la manière dont la Chambre des communes devrait conduire ses délibérations. Les membres du Parti conservateur du Canada se sont fortement opposés à l'emploi des délibérations hybrides en tant que mesure à moyen ou long terme. Bien qu'ils comprennent la nécessité de dispositions hybrides lors des confinements dus à la COVID-19, ils estiment que les membres du Parlement devraient assister en personne aux délibérations de la Chambre à Ottawa. Ils affirment que les membres du Parti libéral du Canada font pression en faveur de délibérations hybrides afin de diminuer leurs responsabilités. Comme la plupart des législatures provinciales et territoriales sont revenues à des délibérations en personne, les membres du Parti conservateur se sont opposés à la motion du gouvernement en juin 2023 (Aiello, 2022a). De même, les membres du Bloc Québécois s'opposent généralement aux délibérations hybrides; ils estiment qu'elles devraient rester une mesure temporaire pendant la durée de la pandémie, notamment en raison des conséquences qu'elle a eues sur les interprètes parlementaires (Ryckewaert, 2022). D'autre part, le Nouveau Parti démocratique a toujours soutenu l'idée d'un système hybride pour la flexibilité qu'il offre aux députés. Le

NPD espère que les délibérations hybrides seront adoptées en permanence pour améliorer également l'inclusivité et la représentativité du Parlement (Aiello, 2022a). Enfin, le Parti libéral du Canada a adopté une approche apparemment médiane en comparaison avec les autres partis; il soutient le système hybride pour sa flexibilité, mais s'attend à ce que la plupart des députés soient présents physiquement à Ottawa (Aiello, 2022a).

En dépit des divisions partisans, des préoccupations ont été exprimées par des personnes qui estiment que cela ne devrait pas être une question partisane. Jonathan Malloy, un politologue de l'Université Carleton, par exemple, croit que « [l']institution aborde les procédures hybrides de la même manière qu'une trop grande partie de l'institution est gérée : par des intérêts à court terme et par ce qui convient au côté de la Chambre où l'on se trouve » (*Comité permanent*, 2022). Il estime que la Chambre « doit réussir ce test pour montrer aux Canadiens que le Parlement peut se défendre en tant qu'institution » (*Comité permanent*, 2022). De même, l'actuel Président de la Chambre des communes, Anthony Rota, a déclaré que les membres du Parlement doivent considérer la situation « dans son ensemble » [TRADUCTION] pour déterminer s'il convient de recommander de mettre fin aux éléments virtuels des délibérations hybrides (Aiello, 2022b). Bien qu'elle soit devenue une question partisane, ces appels en faveur d'une approche non partisane sont un rappel important compte tenu du poids du mode de délibérations.

Cadre théorique

La littérature académique peut expliquer divers fondements théoriques sur la façon dont les délibérations hybrides ont eu un impact sur le travail législatif de la Chambre des communes du Canada. La majeure partie de la littérature, bien qu'étant indirectement sur les délibérations hybrides, porte sur la réaction du Parlement à la pandémie de COVID-19 et

comment ses rôles principaux se sont transformés en conséquence. Premièrement, Koop et coll. (2020) ont postulé qu'en établissant des liens avec leurs électeurs, les députés adaptent leurs styles de représentation pour répondre à un mélange de quatre catégories : la politique, le service, le symbolisme et les liens avec le parti. Ils soutiennent que la nature du travail de représentation entrepris par les membres du Parlement était affectée par la pandémie de COVID-19. Leur représentation symbolique – lorsque les députés assistent à des événements dans leur circonscription – a diminué en raison des restrictions en matière de santé publique, mais nombre d'entre eux ont estimé que leur représentation politique était restée la même. Le changement majeur pour tous les députés a été qu'ils sont devenus flexibles et réactifs aux besoins liés à la pandémie, les députés adoptant un style de représentation des services afin de soutenir leurs électeurs qui ont été gravement touchés par la pandémie. Le volume de dossiers reçus par les députés a augmenté de manière drastique, ils ont dû faire face à de nouvelles préoccupations en matière de services avec une plus grande rapidité et ils ont dû s'adapter au traitement des demandes de service de manière virtuelle plutôt que dans leurs bureaux de circonscription. Par conséquent, Koop et coll. ont démontré que les députés étaient très adaptables aux exigences de la COVID-19, ce qui était nécessaire pour la mise en œuvre des délibérations virtuelles. Ces auteurs suggèrent un soutien potentiel du modèle hybride, alors qu'ils postulent que le rôle législatif des députés n'a pas été impacté.

D'autre part, Jonathan Malloy (2020) met en évidence les tensions et les paradoxes des rôles opposés de représentation et de gouvernance du Parlement. Le rôle de représentation met l'accent sur les voix des députés individuels, tandis que le rôle de gouvernance met l'accent sur la prise de décision et la responsabilité. Lorsque l'épidémie de

COVID-19 a commencé, la dimension de la gouvernance est devenue prédominante alors que l'examen des propositions de soutien politique du gouvernement, au cours du confinement initial, s'est poursuivi. Dès lors, la représentation a souffert d'un manque de transparence et du fait que les députés d'arrière-ban n'ont pas été en mesure d'exercer leur pouvoir. De plus, M. Malloy note qu'un Parlement virtuel ne créerait pas seulement une dépendance à l'égard de la technologie, mais aussi que la création de conversations et de relations informelles en souffrirait. Il affirme qu'« il n'est pas judicieux de supposer qu'un Parlement virtuel ne fera que reproduire les mêmes fonctions que la version en personne » [TRADUCTION] (p. 4). M. Malloy soutient finalement qu'un Parlement entièrement virtuel met l'accent sur certains de ces rôles aux dépens des autres; si la gouvernance peut être améliorée, elle peut l'être aux dépens de la représentation. Bien qu'ils ne soient pas directement liés aux délibérations hybrides, les travaux de M. Malloy démontrent la nature concurrentielle du Parlement qui est au centre du débat sur les délibérations hybrides : comment un Parlement hybride influencerait la représentation et la gouvernance.

De même, Erica Rayment et Jason VandenBeukel (2020) ont étudié la façon dont la Chambre des communes a réagi à la pandémie de COVID-19 et comment sa réponse a affecté sa capacité à remplir les fonctions essentielles de représentation, de contrôle et de législation. Lors de la pandémie de COVID-19, la représentation citoyenne a été touchée de manière disproportionnée par rapport à la représentation législative et à la fonction de contrôle du Parlement. Toutefois, le rôle législatif et de contrôle a été maintenu, mais dans une moindre mesure. Des mesures législatives – principalement des mesures fiscales régulières et des lois sur les mesures d'urgence – ont tout de même été adoptées, parfois de manière très accélérée. Les députés ont également pu continuer d'examiner la législation au

cours de cette période. Ce qui a le plus souffert, c'est le rôle de représentation : la direction des partis pouvait décider quels députés assistaient en personne aux délibérations, il existait un déséquilibre régional dans la participation des députés, et la réduction du nombre de jours de séance a réduit les possibilités de représentation. Ainsi, M^{me} Rayment et M. VandenBeukel suggèrent un soutien mitigé pour le modèle hybride : bien que la représentation souffre, les délibérations hybrides n'ont pas d'impact dramatique sur la capacité de demander des comptes au gouvernement et d'examiner la législation, comme les opposants aux délibérations hybrides le suggèrent.

Ainsi, ces trois auteurs postulent que le Parlement devait faire preuve d'une grande capacité d'adaptation à cause de la pandémie, et que bon nombre de ses fonctions principales ont également changé en conséquence. Bien qu'ils adoptent tous une approche légèrement différente, ils s'accordent néanmoins sur le fait que la fonction de représentation du Parlement a beaucoup souffert. Bien qu'ils reconnaissent que les députés ne pouvaient pas représenter leurs électeurs autant que d'habitude à cause de la pandémie et, par conséquent, par le Parlement virtuel, ils ont continué à reconnaître – dans une moindre mesure – que les députés étaient capables de demander des comptes au gouvernement.

Plus concrètement, Erica Rayment et Susan Franceschet étudient actuellement le soutien des députés envers les délibérations hybrides dans le cadre de leur étude plus large sur le caractère familial/amical de la Chambre des communes. En interrogeant les députés, elles ont constaté qu'ils étaient très favorables à certains aspects du modèle hybride. Elles ont principalement constaté un fort soutien en faveur du maintien de l'application de vote électronique au-delà de la pandémie : 79 % des personnes interrogées sont plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les membres en congé parental devraient pouvoir

voter à distance (*Comité permanent*, 2022). En outre, lorsque dans une question ouverte, on a demandé quelles mesures devraient être mises en œuvre pour rendre le Parlement plus familial/amical, environ un tiers des députés ont suggéré sans hésiter que des délibérations hybrides seraient une option appropriée. Les femmes députées sont également plus susceptibles que leurs homologues masculins à admettre qu'il est difficile de jongler entre la vie de parent et celle de politicien : cela confirme qu'un Parlement hybride améliorerait potentiellement la capacité des femmes à participer aux délibérations législatives (*Comité permanent*, 2022). Par conséquent, ce travail apporte un soutien clair au modèle hybride.

Analyse

Défis réels et perçus des délibérations hybrides

Les délibérations hybrides présentent de nombreux avantages et de nombreux défis. Le premier défi majeur est que le rôle d'un membre du Parlement est miné; il est plus difficile de représenter ses électeurs à Ottawa, car le fait d'être physiquement présent dans la Chambre offre la possibilité d'être davantage entendus par la direction de leur parti. Par exemple, le député actuel Scott Reid a postulé que les députés individuels, tels que les simples députés, peuvent être plus facilement limités dans leur capacité de représenter leurs électeurs lorsqu'ils sont marginalisés par la direction de leur parti dans un contexte hybride. Selon l'expérience personnelle de M. Reid, les dirigeants de son parti ont conclu des accords en coulisses sur les mesures législatives quand les députés participaient à distance aux délibérations; il estime que cela va à l'encontre du rôle des députés dans leurs rôles de représentation de leurs électeurs dans le processus législatif (Thompson, 2022). C'est pourquoi les délibérations hybrides peuvent empêcher les députés de représenter efficacement leurs électeurs. Cela dit, le mode de fonctionnement de la Chambre (hybride ou

en personne) ne change pas la question de savoir si les députés représentent réellement leurs électeurs, car il s'agit là d'une question purement conceptuelle. Le problème de la conception entourant la manière dont la direction du parti traite les députés d'arrière-ban, par exemple, pourrait être résolu par une amélioration de la consultation, des pratiques de caucus ou des règles concernant les listes d'orateurs. En outre, certains experts affirment que la représentation des électeurs augmente en fait avec les délibérations hybrides, car les députés peuvent passer plus de temps dans leur circonscription (Rayment et Thomas, 2022). Ainsi, alors que certains députés estiment que leur capacité à représenter leurs électeurs est minée, certains affirmeraient le contraire.

Les délibérations hybrides posent un deuxième défi, à savoir qu'il est plus difficile pour les députés d'établir et d'entretenir des relations avec d'autres députés lorsqu'ils participent virtuellement à des réunions. Les délibérations en personne permettent aux députés de discuter de manière informelle dans les halls d'entrée ou les salles de comité, lors de fonctions spécialisées, etc., alors qu'avec Zoom, les députés se limitent à nouer des relations par le biais des plateformes de communication en ligne. L'actuel député Blaine Calkins, par exemple, estime que la capacité des députés à parler de manière informelle est essentielle pour créer une atmosphère cordiale, productive et collaborative : « Cela est censé être un lieu où les gens se réunissent et où les bonnes idées remontent à la surface pour le plus grand bien de tous. Ce qui m'inquiète, c'est que si nous ne sommes pas présents [...], nous ne prendrons pas la meilleure décision » [TRADUCTION] (Paas-Lang, 2022). Nathaniel Erskine-Smith, membre actuel, est également d'accord avec cette affirmation; il mentionne qu'« en politique, mon expérience m'a appris que cela rend encore plus difficile le fait de créer des coalitions entre les partis pour obtenir des résultats »

[TRADUCTION] (Thompson, 2022). Lors de la réunion du comité PROC, Jonathan Malloy a également déclaré que les relations personnelles font partie de la culture institutionnelle de la Chambre des communes, qui souffrirait si de nombreux parlementaires choisissaient d'assister aux débats à distance (*Comité permanent*, 2022). Ainsi, les délibérations virtuelles ont eu un impact négatif sur la collégialité et l'atmosphère de collaboration des délibérations. Toutefois, la pandémie s'étant calmée, la plupart des députés assistent physiquement aux délibérations, et peu d'entre eux l'utilisent comme une excuse pour y assister virtuellement de manière régulière. En tant que tel, ce format n'empêche pas le député de rencontrer et d'entretenir des relations avec des collègues. Au contraire, les délibérations hybrides offrent des options : les députés peuvent se concentrer sur les réunions et sur la collaboration avec leurs collègues lorsqu'ils sont physiquement à Ottawa, et peuvent également s'adresser à leurs collègues virtuellement lorsqu'ils participent périodiquement depuis leurs circonscriptions.

Le défi le plus réel – et le plus contraignant – des délibérations hybrides est qu'elles continuent de poser des défis aux interprètes parlementaires. La Chambre des communes a passé les deux dernières années à relever des défis technologiques, mais la pression exercée par les délibérations hybrides continue à poser d'importants problèmes de santé aux interprètes, car il leur est difficile de traduire simultanément le son médiocre des députés participant à l'aide de Zoom. De nombreux interprètes, donc, souffrent de lésions allant des acouphènes, qui provoquent des bourdonnements d'oreilles, des maux de tête, des nausées, et un « choc acoustique » [TRADUCTION] après des mois d'interprétation des députés en ligne à l'aide de microphones portables au son flou et de mauvaises connexions Internet (Reynolds, 2021). En raison de l'accumulation des blessures causées par les délibérations

basées sur la technologie Zoom, les interprètes ont demandé des périodes de travail plus courtes et davantage de transferts vers les affectations non virtuelles, ce qui a entraîné une diminution du nombre d'interprètes disponibles. Les interprètes parlementaires ont signalé des blessures plus de 100 fois depuis avril 2021, soit plus du triple du nombre de rapports d'accidents déposés au cours des 20 mois précédents, selon le chapitre canadien de l'Association internationale des interprètes de conférence (Reynolds, 2021). Après environ deux ans de délibérations virtuelles, en avril 2022, 10 des quelque 60 interprètes n'étaient toujours pas disponibles ou seulement partiellement disponibles pour interpréter en raison de blessures (Kupfer, 2022). Toutefois, si l'impact sur les interprètes parlementaires a été important, davantage de députés assistent physiquement aux délibérations, et plus souvent – par rapport à l'époque où les confinements provinciaux étaient obligatoires – depuis que la pandémie s'est calmée; avec le temps, les problèmes de santé auxquels les interprètes ont fait face devraient se stabiliser alors que de moins en moins de députés participent avec Zoom. Lucie Séguin, présidente-directrice générale du Bureau de la traduction, le confirme : même dans le cas de délibérations hybrides, « plus les participants sont présents en personne, plus vous aurez de chances de voir une réduction des incidents » [TRADUCTION] (Ryckewaert, 2022). Ainsi, bien que les délibérations hybrides aient initialement mis à rude épreuve les interprètes parlementaires quand la majorité des députés y assistaient par le biais de Zoom, les incidents sur leur santé devraient diminuer, car la majorité des députés sont désormais présents en personne.

En résumé, les délibérations hybrides ont profondément modifié la façon dont la Chambre des communes fonctionne et la façon dont les députés perçoivent leur travail. Certains députés estiment que les délibérations hybrides ont rendu plus difficile la

représentation effective de leurs électeurs, et certains estiment également qu'il peut être plus difficile pour les députés de nouer des relations avec leurs collègues. Toutefois, il a été prouvé qu'il ne s'agit que de défis apparents. Le véritable défi qui reste à relever est celui du bien-être des interprètes parlementaires, bien que ce problème devrait s'atténuer avec l'augmentation du nombre de députés qui décident de revenir dans la Chambre.

Effets positifs des délibérations hybrides

D'autre part, il y a quatre avantages principaux au maintien des délibérations hybrides à la Chambre des communes du Canada, avantages qui l'emportent sur ses ramifications négatives. Tout d'abord, si les séances hybrides sont adoptées définitivement, la Chambre des communes sera plus moderne. Moderniser la Chambre des communes a fait l'objet de plusieurs débats sur la réforme parlementaire au cours du dernier demi-siècle. La pandémie de COVID-19 a obligé la Chambre des communes à adopter de nombreuses avancées technologiques qui auraient normalement pris des décennies à se réaliser. Le personnel, l'administration et les députés de la Chambre des communes ont déjà fait l'expérience des difficultés liées à la mise en œuvre de délibérations hybrides, et ces avancées, telles que le vote électronique, ont eu un impact positif. La mise en œuvre du vote électronique a été recommandée dans le rapport du comité McGrath sur la modernisation en 1985 et à nouveau en 2003 avec le Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes; il a été reconnu depuis des décennies qu'il serait commode pour les députés (*La Réforme du Règlement de la Chambre des communes*, 2017). Alors que le vote électronique améliore l'efficacité de la procédure de la Chambre et apporte une plus grande flexibilité pour les députés, il a eu un impact positif global et devrait être adopté à long terme. Par conséquent, les délibérations hybrides utilisent la technologie

existante et à la disposition de la Chambre pour améliorer l'efficacité, l'inclusion et la représentation, et veiller à ce que l'institution reste au fait des normes technologiques du XXI^e siècle. Si les délibérations hybrides sont adoptées de façon permanente à la Chambre des communes, elles pourraient servir d'exemple sur la scène mondiale en tant que modèle technologique pour les législatures du monde entier.

Deuxièmement, les délibérations hybrides permettent aux députés d'être plus efficaces. Alors que les séances hybrides n'accélèrent pas le processus législatif, les députés ont invoqué des expériences personnelles montrant que cela leur permet d'économiser du temps de déplacement et de réduire les sacrifices personnels. Puisque les députés ont la possibilité de travailler périodiquement à partir de leur circonscription tout en continuant à assister virtuellement aux débats de la Chambre des communes, ils peuvent utiliser le temps qu'ils prendraient normalement à se rendre à Ottawa pour mieux concilier travail et vie personnelle, assurer une présence physique dans leurs circonscriptions, passer plus de temps à critiquer la législation, etc. Par exemple, dans le cadre de l'étude actuelle du comité PROC sur la question de savoir s'il convient d'adopter les délibérations hybrides, les anciens députés Dona Cadman et Leo Duguay ont déclaré qu'un parlement hybride serait bénéfique pour les députés devant faire de longs trajets pour se rendre dans leurs circonscriptions électorales. En effet, travailler à Ottawa exige de nombreux sacrifices personnels en matière de temps, de santé mentale et physique, et envers leurs familles (Aiello, 2022b). Ainsi, les délibérations hybrides offrent aux députés de la souplesse pour mieux utiliser leur temps, améliorant ainsi leur productivité et leur efficacité globales.

Un autre changement bénéfique est que la Chambre des communes devient alors un lieu plus accessible et inclusif pour les députés. Comme les députés peuvent être plus

efficaces dans l'optimisation de leur temps avec les délibérations hybrides, ils ont la possibilité de travailler virtuellement à partir de leurs circonscriptions en cas de besoin. Ainsi, les délibérations hybrides offrent aux députés une plus grande flexibilité pour effectuer leur travail tout en faisant face à des engagements ou à des problèmes personnels concurrents, comme les mères de famille, les personnes qui ont un important rôle d'aidant pour des membres de leur famille et les personnes souffrant d'un handicap ou d'une maladie. À titre d'exemple, des recherches menées au Royaume-Uni ont montré que les femmes parlementaires étaient beaucoup plus susceptibles de participer virtuellement au Parlement, car cela leur permettait de concilier leur travail et leurs responsabilités d'aidantes à la maison (Smith et Childs, 2021, p. 4). Selon l'expérience personnelle de Laurel Collins, membre actuelle du Parlement, les séances hybrides lui ont permis de continuer à travailler durant les derniers mois de sa grossesse (Aiello, 2022b). Cette flexibilité est si importante que, pour certains députés, il peut s'agir d'un facteur leur permettant de conserver leur emploi. Par exemple, le membre actuel du Parlement Parm Bains a témoigné devant le comité PROC sur l'importance d'un système hybride pour lui permettre de faire face à son traitement par dialyse et à sa greffe de rein : « S'il n'y avait pas eu d'arrangements hybrides au Parlement, je n'aurais pas pu préserver ma santé et respecter mon engagement à représenter mes électeurs au Parlement » [TRADUCTION] (Paas-Lang, 2022). Ainsi, la flexibilité qu'apportent les délibérations hybrides permet au plus grand nombre possible de députés de participer au processus législatif, ce qui le rend plus inclusif.

De même, les délibérations hybrides pourraient théoriquement rendre la Chambre des communes plus représentative et donc, plus démocratique. Si les délibérations hybrides se poursuivent à long terme, cela peut encourager des Canadiens d'origines plus diversifiées,

en particulier des groupes sous-représentés – tels que les mères, les personnes handicapées ou ayant de lourdes responsabilités d’aidant, etc. – à se présenter aux élections (Rayment et Thomas, 2022). Le modèle hybride pourrait contribuer à attirer et à retenir les députés qui ont besoin d’une certaine flexibilité dans le cadre de leur fonction. Actuellement, la Chambre des communes ne représente pas la population canadienne : par exemple, seuls 30 % des députés sont des femmes alors qu’elles forment environ 50 % de la population canadienne (Bonikowska, 2022). Étant donné que la représentation descriptive conduit souvent à une représentation substantielle – c’est-à-dire que les expériences d’une personne influencent les problèmes et les positions personnelles qu’elle met de l’avant dans le débat politique – il est impératif que la composition de la Chambre des communes reflète la diversité des Canadiens (Sobolewska et coll., 2018). Par conséquent, un modèle hybride pour les députés pourrait potentiellement aider la Chambre des communes à mieux refléter la population canadienne, et donc d’être plus démocratique – par exemple en atteignant la parité hommes-femmes au sein du Parlement. Cet argument est repris par l’actuelle députée Laurel Collins, qui estime que le format hybride peut être déterminant pour rendre la vie et le travail d’un homme ou d’une femme politique plus accessibles et attrayants pour les Canadiens qui pourraient autrement rencontrer des obstacles systémiques : « Si vous voulez que davantage de jeunes femmes entrent en politique, et que davantage de femmes restent en politique, faites en sorte que le Parlement tienne davantage compte de la vie familiale, et le Parlement hybride est un moyen concret d’y parvenir » [TRADUCTION] (Paas-Lang, 2022). Bien que de nombreux experts, comme Melanee Thomas, reconnaissent que les délibérations hybrides ne pourront pas supprimer tous les obstacles systémiques qui empêchent les femmes, les autochtones, les personnes racialisées et les personnes

handicapées de se lancer en politique, elles envoient néanmoins un message important aux Canadiens concernant les personnes pour lesquelles « le Parlement est conçu et [celles] qui [sont les] bienvenu[es] dans l'institution » (*Comité permanent*, 2022).

Par conséquent, les délibérations hybrides pourraient être un outil permettant d'améliorer la fonction de représentation de la Chambre des communes. En résumé, les délibérations hybrides ont eu un impact extrêmement positif sur la Chambre des communes. Le maintien d'un format hybride permettrait à la Chambre d'être plus moderne et à jour du point de vue technologique, et il permettrait aux députés d'être plus flexibles et plus efficaces dans l'utilisation de leur temps étant donné qu'ils ont la possibilité d'assister aux réunions à distance depuis leur circonscription si nécessaire. Le format hybride rend également les délibérations plus accessibles et plus inclusives pour les députés, et pourrait donc améliorer potentiellement la représentativité de la Chambre à l'avenir.

Conclusion

Cette étude a cherché à déterminer si le modèle de séances hybrides a eu un effet positif ou négatif sur le travail législatif de la Chambre des communes. Après avoir présenté certains contextes et cadres théoriques, une analyse des principaux effets a été présentée. Les délibérations hybrides ont des impacts négatifs apparents : elles empêchent les députés de représenter efficacement leurs électeurs et d'établir des relations avec eux. Toutefois, cette recherche a montré que ces défis ne sont qu'apparents : ces problèmes découlent de la conception des délibérations de la Chambre, et non de son mode de fonctionnement. Le véritable défi réside dans les obstacles auxquels se heurtent les interprètes parlementaires, bien que les effets sur la santé des interprètes devraient diminuer alors que de moins en moins de députés utiliseront les délibérations hybrides avec la pandémie en voie de

disparition. Cette recherche a finalement montré que, bien que les séances hybrides aient des défis apparents et réels, les séances hybrides devraient être utilisées à long terme pour rendre le Parlement plus moderne, plus efficace, plus représentatif et plus inclusif. Ce faisant, la Chambre deviendrait plus démocratique, car les délibérations hybrides – lorsqu’elles sont utilisées correctement – peuvent améliorer le travail des députés de la Chambre. Le mode de fonctionnement du Parlement a un impact profond sur la façon dont les députés délibèrent dans la Chambre, la façon dont ils exercent leurs fonctions à Ottawa et dans leurs circonscriptions, et peut influencer le choix de ceux qui se présentent comme candidats et restent en politique fédérale. Alors que la Chambre a récemment adopté une motion visant à rendre permanentes les délibérations hybrides, les gouvernements futurs pourraient revenir sur cette décision. Si les délibérations hybrides se poursuivent à la Chambre des communes dans les années à venir, elles pourraient servir d’exemple et de modèle aux assemblées législatives provinciales et territoriales du Canada, ainsi qu’aux législatures du monde entier. Bien qu’il y ait des critiques à la fois pour et contre l’idée d’un parlement hybride, les parlementaires doivent réfléchir à l’orientation de l’institution pour le XXI^e siècle, en gardant à l’esprit la situation dans son ensemble. L’avenir des délibérations hybrides est crucial, car ces dernières vont avoir un impact sur le processus législatif et donc sur la vie des Canadiens. Si le Parlement connaît mieux, il devrait faire mieux : les délibérations hybrides devraient être la voie de l’avenir.

Références

- Aiello, R. « House of Commons hybrid sittings poised to continue for another year under Liberal motion », *CTV News*, Politics, 20 juin 2022, <https://www.ctvnews.ca/politics/liberals-want-to-see-hybrid-house-of-commons-model-continue-for-another-year-1.5954656>.
- Aiello, R. « As MPs consider future of hybrid sittings, ‘big picture’ considerations needed, Speaker says », *CTV News*, Politics, 4 octobre 2022, <https://www.ctvnews.ca/politics/as-mps-consider-future-of-hybrid-sittings-big-picture-considerations-need-speaker-says-1.6096002>.
- Bonikowska, A. *Qui sont les membres des corps législatifs canadiens? Caractéristiques des membres des corps législatifs et écarts entre les genres*, Statistique Canada, 28 septembre 2022. Consulté le 13 décembre 2022 sur le site <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2022009/article/00003-fra.htm>.
- Bradley, H. *Le nouveau processus de vote en mode hybride*, Fiche d’information, Chambre des communes, 26 février 2021. Consulté le 28 octobre 2022, à l’adresse <https://www.noscommunes.ca/Content/Newsroom/Articles/FactSheet-SystemeDeVoteElectronique-f-Final-02-25.pdf>.
- Chambre des communes, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. *Auditions devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre*, 32^e législature, 1^{re} session, 6 octobre 2022, <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/44-1/PROC/reunion-32/temoignages>.
- Chambre des communes, Comité PROC. *Délibérations hybrides*, 2022. Consulté le 12 décembre 2022, sur <https://www.noscommunes.ca/Committees/fr/PROC/StudyActivity?studyActivityId=11819860>.
- Gouvernement du Canada. *La réforme du Règlement de la Chambre des communes*, 10 mars 2017. Consulté le 12 décembre 2022 sur le site <https://www.canada.ca/fr/leader-gouvernement-chambre-communes/services/reforme-reglement-chambre-commune/2017/mars.html>.
- Koop, R., K. Blidook et L. A. Fuga. « Has the COVID-19 Pandemic Affected MPs’ Representational Activities? », *Revue canadienne de science politique*, vol. 53, n^o 2, 2020, p. 287 à 291, <https://doi.org/10.1017/S0008423920000566>.
- Kupfer, M. « Hearing loss among interpreters slowing work of parliamentary committees », *CBC News*, 6 juin 2022. Consulté le 28 octobre 2022 sur le site <https://www.cbc.ca/news/canada/ottawa/interpreter-shortage-hearing-loss-parliament-senate-1.6476474>.

- Malloy, J. « The Adaptation of Parliament's Multiple Roles to COVID-19 », *Revue canadienne de science politique*, vol. 53, n° 2, 2020, p. 305 à 309, <https://doi.org/10.1017/S0008423920000426>.
- Paas-Lang, C. « The hybrid model of Parliament is once again under the microscope. Is it here to stay? », *CBC News*, Politics, 9 octobre 2022, <https://www.cbc.ca/news/politics/hybrid-parliament-procedure-study-1.6611154>.
- Rayment, E., et M. Thomas. « Continuing with remote participation can make Parliament more inclusive », *Toronto Star*, Opinion, 20 juin 2022, <https://www.thestar.com/opinion/contributors/2022/06/20/hybrid-parliament.html>.
- Rayment, E., et J. Vandenbeukel. « Pandemic Parliaments: Canadian Legislatures in a Time of Crisis », *Revue canadienne de science politique*, vol. 53, n° 2, 2020, p. 379 à 384, <https://doi.org/10.1017/S0008423920000499>.
- Reynolds, C. « Parliamentary hearings over Zoom an ongoing headache for interpreters », *CBC News*, 20 janvier 2021. Consulté le 28 octobre 2022 sur le site <https://www.cbc.ca/news/politics/parliamentary-translators-survey-1.5879907>.
- Ryckewaert, L. « Conservatives, Bloc cite interpreter challenges to push for end to hybrid sittings », *The Hill Times*, News, 9 mars 2022, <https://www.hilltimes-com.proxy.bib.uottawa.ca/story/2022/03/09/conservatives-bloc-cite-interpreter-challenges-to-push-for-end-to-hybrid-sittings/230038/>.
- Rota, A. *La création du Parlement Hybride*, Chambre des communes, (s. d.). Consulté le 25 octobre 2022 sur le site <https://www.noscommunes.ca/speaker/fr/discours/discours/13>.
- Sobolewska, M., R. Mckee, et R. Campbell. « Explaining motivation to represent: How does descriptive representation lead to substantive representation of racial and ethnic minorities? », *West European Politics*, vol. 41, n° 6, 2018, p. 1237 à 1261, <https://doi.org/10.1080/01402382.2018.1455408>.
- Smith, J. C., et S. Childs. *Remotely Representative Parliament: Lesson Learning from the Hybrid Parliament*, The Centenary Action Group, février 2021, <https://static1.squarespace.com/static/5f6c6785a30f513e35cda046/t/60365ab34f274e4f5af59f3f/1614174901602/Remotely+Representative+House+Final160221.pdf>.
- Thompson, S. « Canada is an outlier as another hybrid Parliament resumes », *The Hub*, 23 septembre 2022, <https://thehub.ca/2022-09-23/canada-is-an-outlier-as-another-hybrid-parliament-resumes/>.